



La FSU et ses syndicats considèrent que tous les agents contractuels doivent pouvoir accéder au statut de fonctionnaire. Seule la FSU a revendiqué et exige toujours un vrai plan de titularisation, sur la base des principes fondamentaux de la fonction publique.

D'autres syndicats ont accepté un plan minimaliste issu du protocole d'accord de 2011, se traduisant dans la loi du 12 mars 2012 par un recrutement réservé, qui impose des conditions si restrictives d'éligibilité ou une sélection si opaque, que la majorité des non titulaires en sont écartés.

On le sait aujourd'hui, le bilan de cette disposition n'est pas à la hauteur des ambitions pour résorber la précarité dans la fonction publique.

LA FSU exige toujours un véritable plan de titularisation avec des ambitions dignes d'un service public efficient.

Plus particulièrement le SNES-FSU exige que les agents non titulaires ayant une certaine ancienneté puissent entrer directement en année de stage, sans plus d'épreuves. En effet, le SNES-FSU considère que leur carrière suffit à démontrer leurs compétences dans leurs fonctions. Cette reconnaissance doit pouvoir être considérée comme équivalente au concours, telle la voie de l'intégration existant dans d'autres secteurs.

Pour autant, quand un agent se voit radier du concours, alors qu'il a été admis, **la FSU et ses syndicats n'hésitent pas à les soutenir pour contester devant les juridictions compétentes.**

